

Feda : chiche pour l'air de Paris !

vendredi, 19 décembre 2014

Reprenant les mots du Premier ministre Manuel Valls, qui soulignait qu'il fallait aborder la question avec *«intelligence et pragmatisme»*, la Feda appelle donc les pouvoirs publics et la Mairie de Paris à réfléchir ensemble sur le Diesel.



Ces dernières semaines, le Diesel n'a pas été épargné et parfois injustement. C'est ce que la Feda a remarqué et fait remarquer notamment à la Mairie de Paris. Mais le malaise n'est pas partout car, par exemple, les sénateurs ont fait justement preuve de discernement au moment du dépôt de leur proposition de loi sur la taxe de pollution des véhicules. Celle-ci n'établit pas *«de discrimination entre les différents types de motorisation»*. Logique quand on sait, comme le rappelle la Feda, que les véhicules Diesel euro 6 et prochainement euro 7 sont ceux qui, pour des longs trajets, ont *«l'empreinte environnementale la moins pénalisante et dont le Conseil International des Transports Propres (ICCT) vient récemment de souligner les vertus»*.

Pour ce qui concerne les véhicules anciens, non pourvus de filtre à particules, le temps est en train de faire son office d'élimination naturelle. Par ailleurs, le phénomène des véhicules Diesel non équipés de filtres à particules utilisés en ville et pénalisant pour la qualité de l'air est en cours de résorption naturelle. Et enfin, on vend de moins en moins de petits véhicules urbains Diesel.

Pour la qualité de l'air de Paris et des villes environnantes, la Feda dit donc *«Chiche !»* :

- en incitant à la généralisation de l'Eco-entretien des véhicules, dont l'Eco-Diagnostic de l'article 17 bis de la loi de Transition Énergétique constitue un commencement de mise en œuvre. Les pouvoirs publics et les communes peuvent commencer à soumettre tous les véhicules de leurs flottes à cette mesure qui permettra la suppression de toutes les sur-émissions de leurs "propres"

véhicules ;

- en équipant en post-équipement les autocars et bus amenés à circuler dans les zones concernées de filtres à particules fermés ;
- en mettant en œuvre, progressivement, en fonction des tranches d'âge des véhicules, des mesures d'aide à la suppression des véhicules Diesel les plus anciens.

© Apres-Vente-Auto.com © Reproduction interdite